
Annnonce d'un dépôt d'effet en habillement pour les malades provenant des habitants du district de Chaumont, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annnonce d'un dépôt d'effet en habillement pour les malades provenant des habitants du district de Chaumont, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 46-47;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40224_t1_0046_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'adresse de la Société populaire de Nolay (1).

Adresse de la Société populaire de Nolay, département de la Côte-d'Or, à la Convention nationale.

« Fondateurs de la République une et indivisible, nous demandons que vous restiez à votre poste jusqu'à ce qu'une paix solide et glorieuse ait couronné vos travaux.

« Ce n'est point assez d'avoir abattu les tyrans et frappé les mandataires infidèles, vous nous deviez l'achèvement du grand édifice qui s'élève sur les débris de la servitude et des factions; car en révolution, c'est n'avoir rien fait que d'avoir laissé quelque chose à faire.

« Déjà l'horizon s'éclaircit; au dehors les ennemis sont terrassés, au dedans tout se resserre, tout tend vers un centre; cette anarchie dont on vous disait les auteurs et qu'enfantait le seul fédéralisme, fait insensiblement place au mouvement organique et à un gouvernement régulier.

« Cependant, le vaisseau de l'État vogue encore à travers de nombreux écueils; ne l'abandonnez point qu'il n'ait atteint la haute mer; ne vous y trompez pas, législateurs, les traîtres, agents de l'Angleterre et de l'Autriche attendent la convocation des assemblées primaires pour y exercer leurs manœuvres corruptrices; l'épuration n'est pas faite; ne doutez pas qu'elles ne fussent, en ce moment, des foyers d'agitation, que leur résultat ne fût un mélange dangereux de bon et de mauvais et que le nouveau corps législatif n'offrit encore le spectacle des déchirements par lesquels il a fallu passer pour arriver à cette unité d'opinion sans laquelle nous allons périr.

« Quant, à nous, citoyens, nous ne vous parlerons pas de nos sacrifices passés; ils ne sont rien puisque la liberté en est le prix, et il n'en est aucun que nous ne soyons disposés à faire encore pour la consolider, et pour rallier tous les cœurs français et tous les points de la République au corps législatif (2).

« Signé : J.-B. BURETTE; COTTIN;
MARTIN; LA BUISSIÈRE. »

« Nous croyons, disent les sections de Saint-Omer, que la Montagne a sauvé le peuple dans les journées des 31 mai et 2 juin, et nous partageons la reconnaissance que lui doivent tous les républicains.

« Nous vouons également à la reconnaissance publique les généreux Parisiens qui, dans ces jours mémorables, ont secondé les efforts des défenseurs du peuple.

« Nous vouons au mépris, à l'exécration générale, à celle de la postérité, la mémoire de Brissot et de ses complices, de ceux qui, par la suite, se sont soustraits au châtement dû à leurs for-

faits, et de ceux dont la tête coupable vient de tomber sous le glaive de la vengeance nationale. »

Enfin, elles approuvent toutes les mesures salutaires, tous les décrets révolutionnaires que la Convention nationale a portés pour sauver la patrie; elles jurent de les défendre avec autant de courage qu'elles ont mis de zèle et d'empressement à les exécuter.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de l'adresse des sections de Saint-Omer, d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Nous croyons, disent les sections de Saint-Omer, que la Montagne a sauvé le peuple dans les journées des 31 mai et 2 juin, et nous partageons la reconnaissance que lui doivent tous les républicains.

« Nous vouons également à la reconnaissance publique les généreux Parisiens qui, dans ces journées mémorables, ont secondé les efforts des défenseurs du peuple.

« Nous vouons au mépris, à l'exécration générale, à celle de la postérité, la mémoire de Brissot et de ses complices, de ceux qui par la fuite se sont soustraits au châtement dû à leurs forfaits; et de ceux dont la tête coupable vient de tomber sous le glaive de la vengeance nationale.

« Nous déclarons à la France entière que nous avons retiré à Magnier, Varlet, Personne, Thomas Payne et d'Aunou, la confiance qu'ils nous avaient surprise; et que ceux-là seuls la méritent, que ceux-là seuls notre estime et notre affection, qui constamment attachés au sommet de la Montagne, n'ont cessé d'y combattre et d'y foudroyer, en véritables sans-culottes, les ennemis de la liberté.

« Nous déclarons enfin que nous approuvons toutes les mesures salutaires, tous les décrets révolutionnaires que vous avez portés pour sauver la patrie, et que nous les défendrons avec autant de courage que nous avons mis de zèle et d'empressement à les exécuter. »

Mention honorable.

COMPTE RENDU des Annales patriotiques
et littéraires (3).

La commune de Saint-Omer demande à s'appeler désormais *Marat-la-Montagne*.

Renvoyé au comité d'instruction publique.

« Nous vous prévenons, écrivent les administrateurs du district de Chaumont, que nous avons fait conduire, il y a quelques jours, aux hôpitaux militaires de Lille une voiture de charpie et linge, provenant des dons volontaires des habitants de ce district, et qu'ils destinent au service des malades. Nous attendons les ordres du ministre de la guerre pour faire passer encore plusieurs milliers pesant de linge aux hôpitaux qu'il nous indiquera. »

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 269.

(2) En marge du document, on lit cette note de la main de Carnot :

« Cette adresse est très recommandée à Fourcroy par son collègue Carnot. Fourcroy est prié de demander la mention honorable et l'insertion au Bulletin. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 161.

(2) Supplément au Bulletin de la Convention du 22 brumaire an 11 (mardi 12 novembre 1793).

(3) Annales patriotiques et littéraires [n° 316 du 23 brumaire an 11 (mercredi 13 novembre 1793), p. 1466, col. 1].

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Les sans-culottes de la commune de Saint-Florentin, dans leur adresse à la Convention nationale, témoignent leur joie des deux exemples frappants que la justice nationale vient de donner. La tête d'Antoinette, cette femme criminelle, est enfin tombée sous la hache révolutionnaire. 21 de ces auxiliaires de l'Autriche, de ces traîtres sortis de la Convention, ont subi le même sort.

« Continuez, dignes représentants, dites ces républicains; que les plus grandes mesures soient toujours les vôtres. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse des sans-culottes de Saint-Florentin (3).

Unité, indivisibilité de la République.

« Le ... brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La nation vient de donner deux exemples frappants de la justice nationale. La tête d'Antoinette, cette femme criminelle, est enfin tombée sous la hache révolutionnaire. Vingt et un de ces auxiliaires de l'Autriche, de ces traîtres sortis du sein de la Convention, ont subi le même sort. A cette nouvelle, les sans-culottes de la ville de Saint-Florentin, sacrifiant à l'amour de la patrie tout autre sentiment, n'ont pu contenir leur joie; ils ont voulu qu'elle fût éclatante afin de consterner, de désespérer les ennemis de la République, en leur faisant ainsi connaître que les vrais révolutionnaires sont durs et sévères par devoir.

« Continuez, dignes représentants, que les plus grandes mesures soient toujours les vôtres; quelles qu'elles soient, elles ne peuvent être injustes, elles sont nécessaires, elles assurent notre liberté. Ne craignez point que les Français se lassent de ce temps passager de troubles et d'orages, ils le préfèrent mille fois à ce silence morne des États, marque certaine de l'esclavage; à ce temps où l'on comptait jusqu'à nos soupirs. Oui, dignes représentants, l'esprit public est parfaitement prononcé. Les Français sont à la hauteur des circonstances; les Français ne connaissent plus que cette devise: La liberté ou la mort.

« Les sans-culottes de la ville de St-Florentin :
TARBÉ, président; NOEL, secrétaire;
DUVOIT, secrétaire. »

La Société populaire de Troyes, département de l'Aube, s'exprime avec la même énergie. « Un grand complot, dit-elle, a été prêt de saper l'édifice de la République jusques dans ses fondements; des hommes pervers et corrompus, des

traîtres avaient enfanté le projet de nous asservir sous les ruines de la liberté en nous donnant des maîtres à leur guise; des infâmes mandataires du peuple ont trahi sa confiance; mais la vengeance a su atteindre les plus coupables pour en faire un grand exemple. »

Cette Société invite la Convention nationale à se purger de tous les ennemis qui sont dans son sein, à se débarrasser des modérés, appelés au peuple; « Tous, dit-elle, doivent disparaître du milieu de vous et de nous. » Elle demande avec force l'entière exécution des mesures révolutionnaires qu'elle sollicite de la sagesse des représentants.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Troyes (2).

La Société populaire de Troyes, département de l'Aube, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Un grand complot a été prêt de saper l'édifice de la République jusque dans ses fondements. Des hommes pervers et corrompus, des traîtres avaient enfanté le projet de nous asservir sous les ruines de la liberté en nous donnant des maîtres à leur guise. Des infâmes mandataires du peuple ont trahi sa confiance, mais sa vengeance a su atteindre les plus coupables pour en faire un grand exemple.

« Qu'il ne reste donc plus dans la Convention nationale de leurs auteurs, de ces hommes souillés de la fange du marais; pourquoi existe-t-il encore de ces êtres mixtes? Leur schisme avec la sainte Montagne ne doit-il pas les proscrire? Hâtez-vous, Montagnards, de vous purger de ce reste d'êtres au moins inutiles. La République doit-elle être divisée? Son union peut-elle exister solidement sans la vôtre? Que font parmi vous ces lâches appelants?

« Représentants, les républicains voient clair, aujourd'hui le règne des endormeurs est fini, et grâce à vous le couple tyran a subi la peine due à ses crimes. Débarrassez-nous encore de nos ennemis subalternes. Modérés, aristocrates, appelants au peuple, tous doivent disparaître du milieu de vous et de nous.

« La Société populaire de Troyes, entrant dans les principes de celle de Blois, se joint à elle pour vous demander l'entière exécution des mesures révolutionnaires qu'elle sollicite de votre sagesse.

« Il faut enfin que la terre sacrée de la liberté soit purgée, et la République une et indivisible triomphera.

« Troyes, ce 17 de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« BOURDON, président; RIDE, secrétaire; J. THIENOT; RAVIER, secrétaire. »

Le citoyen Joquot (Jaquot), de Toul, département de la Meurthe, fait l'offre à la patrie, pendant tout le temps de la guerre, d'une pension

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 162.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 162.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.